

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2024

Exposé des motifs // Point 2.2 du conseil d'administration du Crous de Paris du mardi 19 décembre 2023

Table des matières

Table des matières	1
Contexte et enjeux	2
I. Autorisations budgétaires	7
I.1. Les recettes budgétaires	7
I.1.1. Les recettes globalisées	7
I.1.2. Les recettes fléchées	9
I.2. Les dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiements	10
I.2.1. Les dépenses non fléchées	10
I.2.2. Les dépenses fléchées	14
II. Equilibre financier	16
III. Situation patrimoniale	17
III.1. Les produits d'exploitation	17
III.2. Les charges	18
III.3. L'analyse de la soutenabilité	18
IV. Evolution des agrégats financiers	19
IV.1. Analyse du fonds de roulement mobilisable	19
IV.2. Synthèse des agrégats financiers	20

Contexte et enjeux

Le contexte économique et financier pour l'année qui s'ouvre demeure incertain. Si une relative stabilité sur les marchés de l'énergie et de l'alimentation est attendue, celle-ci demeure à confirmer. Et surtout, l'activité de restauration du Crous de Paris se trouve fortement orientée à la hausse depuis la rentrée 2022-2023.

Pourtant, dans cet environnement peu favorable, la construction de ce budget **poursuit une démarche volontariste** dans sa mission d'accompagnement des étudiants et de développement des services et des projets au bénéfice de la vie étudiante avec **une approche prudentielle** en raison du contexte incertain et de la situation financière toujours fragile du Crous de Paris.

I. Les éléments de contexte de l'élaboration budgétaire

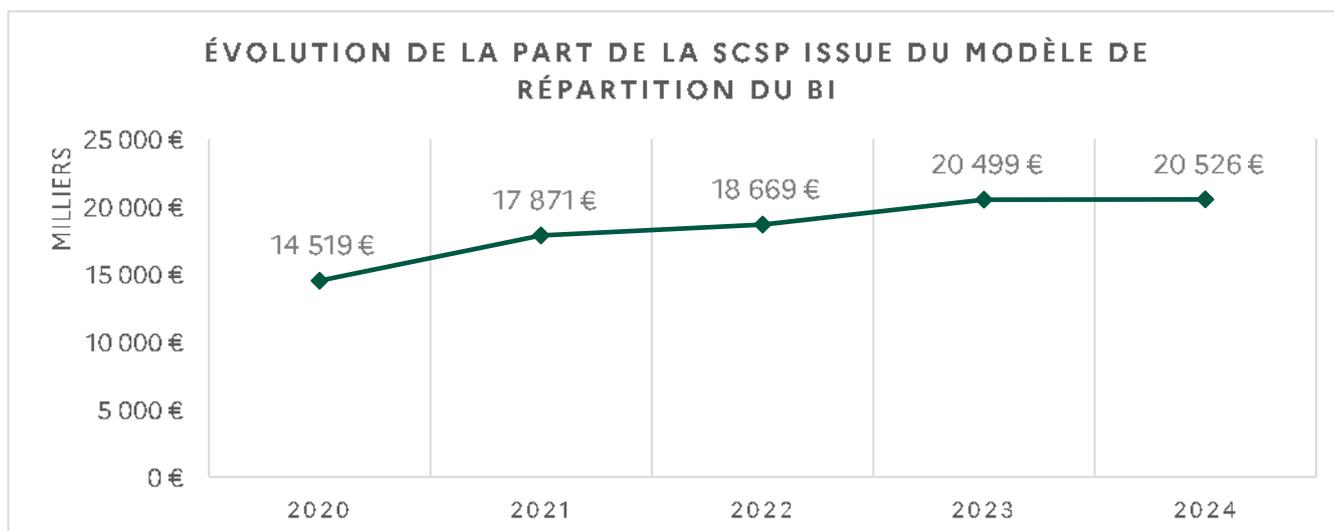
a. Un soutien du Cnous qui se maintient sur la SCSP

Depuis 2023, les spécificités du Crous de Paris qui sont des contraintes fortes en termes de gestion ont été reconnues et pris en compte par le modèle d'allocation des moyens. Ces spécificités sont notamment un patrimoine en hébergement qui appartient à 87% aux bailleurs sociaux avec un système de reversement de redevance peu avantageux pour le Crous et un éparpillement de nos structures de restauration fragilisant le modèle économique de cette activité.

La SCSP du BI 2023 socle réparti par le modèle d'allocation s'élevait à 20 499 354 €. En 2024, ce montant reste stable avec 20 525 918 €.

Le montant doit néanmoins s'apprécier au regard des financements hors modèle prévus par le Cnous au bénéfice du Crous de Paris. S'agissant des dépenses de personnel, comme lors des deux exercices précédents, le projet de loi de finances 2024 comprend le financement en année pleine de toutes les nouvelles mesures adoptées en 2023, notamment : progression de 5 points des grilles (403 809€), hausse de la valeur du point FP (418 364€), etc...

Ces éléments font l'objet de précisions dans des parties ultérieures du document.



b. *Des crédits de contractualisation qui permettent de poursuivre une politique dynamique de nouveaux projets et de remise à niveau de nos structures et équipements :*

En 2024, le Crous bénéficie de nouveaux financements du Cnous au titre des opérations d'investissement et d'équipement :

- Réhabilitation de la résidence Fénelon : 500 000 €
- Crédits pour la modernisation des structures hébergement et restauration : 1 500 000 €
- Etudes pour la réhabilitation de la résidence Saint-Jacques : 100 000 €
- Etudes pour la construction d'une résidence de 80 logements sur foncier Etat : 100 000 €
- Construction du restaurant universitaire de Jussieu : 2 000 000 €
- Equipement du restaurant universitaire Porte de la Chapelle dont l'ouverture est prévue à l'été 2025 : 1 000 000 €.

c. *Un contexte fragile dans une perspective inflationniste encore incertaine*

- L'impact de la hausse du cout de l'énergie

L'adhésion du Crous aux marchés d'énergie de la DAE a sécurisé l'approvisionnement et les prix de la viabilisation. Toutefois, le fournisseur EDF a rencontré des difficultés de facturation et le Crous de paris reste en attente d'informations de consommation et de facturation pour 74 de ses sites sur 2023. Pour cette raison, la trajectoire de dépenses de viabilisation reste très incertaine pour 2023 et 2024.

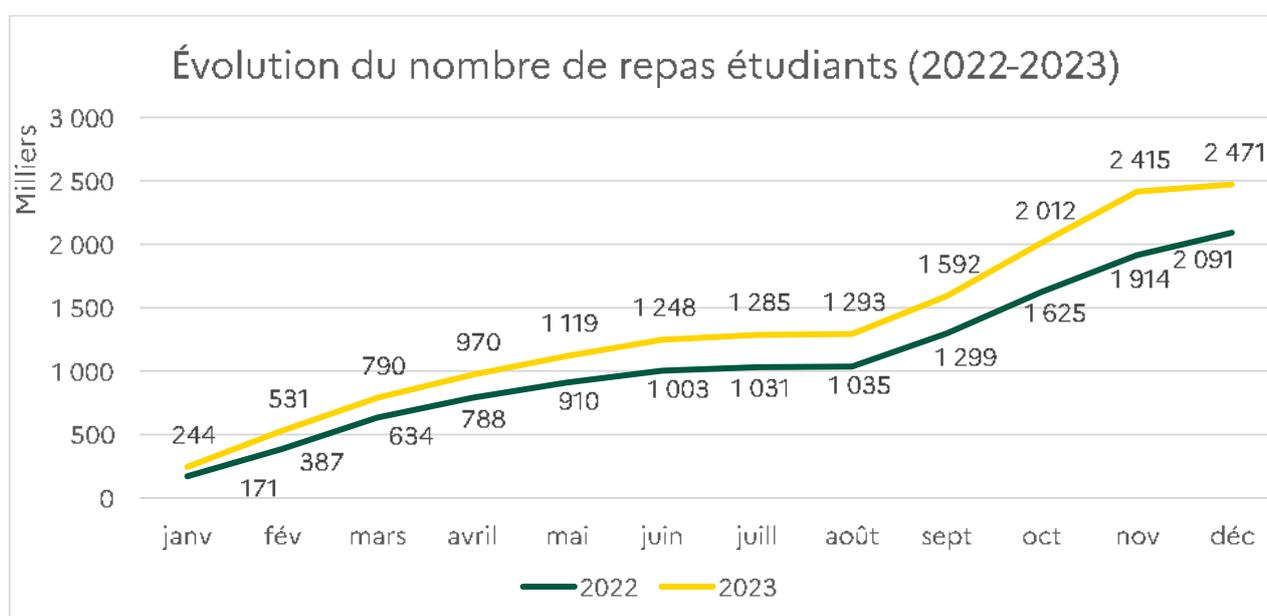
Les dépenses ont par conséquent été projetées à hauteur de **7,9M€**, niveau quasi équivalent au montant prévisionnel de 2023 et qui demeure une charge conséquente pour le Crous.

- L'impact de l'inflation sur le cout des denrées alimentaires

Si les projections de coût des matières alimentaires reposent sur une perspective d'apaisement de l'inflation, les prévisions demeurent complexes.

Le maintien d'une fréquentation très forte de la restauration étudiante est attendu pour 2024. Pour 2023, la fréquentation montre une **augmentation moyenne de 20%**, tant sur la globalité des repas étudiants que sur les repas à 1€.

Tableau cumul repas étudiant (D01)



d. 2024, l'année des Jeux Olympiques

Les jeux Olympiques (JO) se tiendront à Paris et dans d'autres villes du 23 juillet au 8 août 2023 et les Jeux Paralympiques (JOP) du 28 août au 8 septembre 2024. Pour permettre leur bon déroulement, et valoriser les différents services offerts par l'établissement, le Crous de Paris va mettre en place un plan d'actions qui se décline en plusieurs axes :

- La mise à disposition des sites de restauration à travers d'une part deux sites labellisés « Club 24 », sites officiels de diffusion des jeux, La Barge, ainsi que le Mab Café ; et d'autre part, le restaurant de la Cité Internationale.
- L'offre événementielle afin d'accueillir des expositions autour de la thématique de l'olympisme au sein de la Galerie d'art contemporain du Crous de Paris et du Centre Culturel du Crous de Paris.

En amont de l'ouverture officielle des JO, le Crous, l'Orchestre et les Cœurs de l'université de Paris (OCUP) et la FFSU vont s'unir pour la fête de la musique prévue le 21 juin 2024. Pour fêter la réouverture du CSU, le Crous avec ses partenaires travaille à la création d'un concert-ballet qui se tiendra au Centre Sportif Universitaire. En outre, portée par l'AFPC avec le soutien du Crous de Paris, un concert sera donné par les étudiants musiciens et les chœurs de l'OCUP le 23 juin 2024, afin de commémorer le discours de proclamation des jeux olympiques modernes par Pierre de Coubertin.

- L'utilisation du centre sportif universitaire : le Crous de Paris dispose du plus grand complexe sportif au cœur de Paris et a été labellisé centre de préparation aux Jeux ce qui signifie qu'il est habilité à recevoir des délégations sportives dans 10 disciplines olympiques.
- Le Centre sportif universitaire (CSU) de Sarrailh situé à Port-Royal, est présenté au catalogue des centres de préparation aux jeux olympiques. Un gymnase omnisport de 1200m², un DOJO de 1000m², 3 salles de tennis de 525m² et une salle de danse y sont répertoriés. En outre, ce site dispose également d'espaces complémentaires pouvant servir à différents usages : 1 auditorium, 2 salles de réunion et formation et 1 espace polyvalent. Les travaux ont pris du retard mais le CSU devrait être livré au printemps 2024, ce qui devrait permettre l'accueil de délégations ou d'événements particuliers.
- Le Crous de Paris va mobiliser plus de 1200 places d'hébergement pour accueillir les publics dits prioritaires avec une recette prévisionnelle d'1,7 M€.
- Le Crous de Paris dispose de 2 résidences hôtelières qu'il serait intéressant de pouvoir valoriser dans le cadre des JO notamment au niveau de la grille tarifaire proposée :
 - o la résidence hôtelière Champollion (15 rue de Champollion, 75005 Paris) est la propriété de la Chancellerie des universités de Paris qui en a confié la gestion au Crous de Paris par convention, en date du 26 juillet 2019. La grille tarifaire est déterminée conjointement par les conseils d'administration de la Chancellerie des Universités de Paris et du Crous de Paris.
 - o la résidence Les Carmes (3 rue des Carmes 75005 Paris) réservée aux personnels de l'enseignement supérieur hors d'Île-De-France souhaitant se loger quelques jours sur la capitale dans le cadre de leur activité.

Si le Crous de Paris reste en attente de recettes potentielles liées aux JO 2024, des incertitudes demeurent à ce stade sur les potentielles réservations ainsi que les dépenses induites notamment en matière RH avec les mesures compensatoires pour les personnels qui seraient mobilisés.

Le budget initial 2024 n'intègre donc à ce stade que la mise à disposition des 1200 places d'hébergement aux publics dits prioritaires, les éléments complémentaires seront intégrés en budget rectificatif une fois mieux cernés.

e. Un budget qui demandera des évolutions et des adaptations durant son exécution

Comme lors de l'exercice précédent, le contexte d'incertitudes qui pèse sur de nombreux postes de dépenses amènera à faire des correctifs en cours d'année pour intégrer notamment les soutiens financiers mis en réserve au niveau du Crous pour mieux accompagner et soutenir certaines évolutions notamment dans la fréquentation des unités de restauration mais aussi envers les Crous qui connaissent des déséquilibres structurels.

II. Les principales orientations budgétaires 2024

Le projet de budget initial 2024 combine la nécessaire trajectoire de redressement financier et le soutien au développement du Crous de Paris.

Cette trajectoire de redressement s'inscrit dans **la mise en œuvre opérationnelle des préconisations des rapports de l'IGESR et de la DRFIP de 2022**. Ces dernières sont suivies par un comité de tutelles qui réunit le MESR, la DB, le CNOUS, le rectorat, le CBR et le Crous de Paris pour des points réguliers sur l'état d'avancement des travaux d'amélioration de la gestion du Crous et de l'évolution de sa situation financière.

Dans cette dynamique d'amélioration de nos cadres de gestion, 2024 constitue un exercice clé avec pour priorités :

- Cartographie des processus Hébergement et Restauration avec un focus particulier sur le cycle des recettes ; à cet effet, un poste de chargée de mission sur la qualité de nos procédures est créé et pourvu à compter du 1^{er} janvier auprès de la Direction générale pour impulser cette culture de la sécurisation et de la performance de nos process de gestion.
- Poursuite des opérations de mise en qualité de notre comptabilité après un accompagnement par le cabinet E&Y qui pourrait, selon le besoin, se poursuivre afin d'apurer certaines situations comptables problématiques.
- Renforcement de nos capacités de contrôle de gestion en lien avec nos unités de gestion pour créer les conditions d'une responsabilisation accrue de tous les acteurs de la dépense et de la recette autour d'objectifs de gestion clairement définis.
- Poste de chargée d'aide au pilotage qui participe pleinement à sécuriser les prises de décision avec un focus particulier dans le secteur RH.
- Réorganisation territoriale de nos unités de gestion avec la création de 2 sites celui centre de Sarrailh et celui Nord pour répondre aux inconvénients d'une organisation trop émiettée et éparpillée ne permettant pas une gestion efficiente de nos structures.

Cette volonté de mettre en qualité notre gestion est nécessaire à l'accompagnement de nos projets de développement ou tout simplement à l'accompagnement de notre niveau d'activité en forte hausse qui nécessite soutien et vigilance.

L'activité restauration est en forte hausse et demande une attention toute particulière sur le bon dimensionnement des moyens, notamment humains. Ces derniers sont nécessaires pour maintenir un service de qualité. Les efforts 2023 sur les conditions de rémunération des personnels (revalorisation de l'ISF, nouveau cadre de gestion de l'emploi contractuel, geste indemnitaire de fin d'année) ont pour objectif une meilleure reconnaissance de l'engagement des personnels du Crous de Paris en recherchant plus de fidélisation et d'attractivité, malgré un contexte local très singulier qui est celui du territoire parisien. A ce titre, une baisse de l'intérim est attendue.

L'activité restauration doit être soutenue par une nouvelle organisation de nos circuits de production et de distribution qui aujourd'hui sont saturés face à une demande en très forte hausse. Les pistes et scénarios sont posés et doivent se concrétiser sur ce premier semestre 2024 avec une solution hybride entre apports extérieurs du côté du Crous de Créteil et des solutions internes.

2024 verra un diagnostic global de nos structures de restauration qui sont pour certaines vieillissantes afin d'élaborer un plan d'actions pluriannuel de remise en état et de mise en conformité qui s'impose désormais au Crous de Paris.

L'hébergement reste la priorité du Crous de Paris au regard de cette pression locative si forte. 4 résidences pour près de 800 places seront prises en gestion par le Crous permettant de tutoyer les 9000 places à la fin de l'année 2024. D'autres projets sont identifiés et doivent trouver une issue favorable dans le cadre d'un partenariat avec les bailleurs équilibré. **Les travaux sont en cours pour élaborer un modèle économique de prise à bail soutenable pour le Crous.**

2024 sera l'heure des JO de Paris et l'établissement devra être au rendez-vous de cet évènement planétaire en étant acteur de sa réussite tout en veillant à une organisation qui préserve un juste équilibre entre des intérêts parfois divergents.

De grands projets immobiliers sont en cours sur 2024 :

- **La livraison du site Sarrailh** avec un CSU attendu pour le printemps et les autres travaux dont la façade pour fin 2024. Ce bâtiment de 20 000 m² constitue un ensemble unique destiné aux services de la vie étudiante. Plusieurs projets se greffent au projet principal avec notamment un RDC revisité pour une meilleure prise en compte du service à l'étudiant, des équipements et salles de restauration rénovés et

enfin, plus de 60 logements viendront en lieu et place du siège du Crous dans le cadre de son transfert en partie pour Bièvre.

- **Les opérations de reconstruction du RU et du RA du campus de Jussieu**, opérations sous maîtrise d'ouvrage du Crous, qui demandent une vive attention au regard de leur complexité et des enjeux financiers qui en découlent.
- **Le projet du siège du Crous à Bièvre** qui après des difficultés administratives doit rentrer en mode chantier avec une livraison attendue au printemps 2025.

Par ailleurs, le schéma directeur de transition écologique se décline désormais en actions concrètes avec une priorité sur l'approche restauration.

Enfin, l'usager reste au cœur de nos préoccupations et constitue l'axe stratégique de notre développement. La nouvelle mission de chargé de la qualité de la relation à l'usager illustre parfaitement **cette ambition de faire un Crous qui répond aux attentes de nos étudiants, qui sait innover dans les usages et anticiper les besoins. Un Crous au service des étudiants dans une démarche qualité affirmée.**

Les tableaux budgétaires sont présentés conformément au recueil des règles budgétaires des organismes porté par l'arrêté pris dans le cadre du décret n°2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») :

- Tableaux soumis au vote du Conseil d'administration :
 - Autorisations d'emplois (Tableau n°1)
 - Autorisations budgétaires (Tableau n°2)
 - Equilibre financier (Tableau n°4)
 - Situation patrimoniale (Tableau n°6)
- Tableaux non soumis au vote du Conseil d'administration :
 - Dépenses par destination et recettes par origine (Tableau n°3)
 - Opérations pour comptes de tiers (Tableau n°5)
 - Plan de trésorerie (Tableau n°7)
 - Recettes fléchées (Tableau n°8)
 - Opérations pluriannuelles (Tableau n°9)
 - Synthèse budgétaire et comptable (Tableau n°10)

La note de présentation est structurée conformément aux recommandations relatives au cadrage sur l'exercice du contrôle budgétaire, à savoir :

- Partie I : Autorisations budgétaires en lien avec le tableau n°1 des autorisations d'emplois, le tableau n°2 des autorisations budgétaires et le tableau n°3 des dépenses par destination et recettes par origine ;
- Partie II : Equilibre financier en lien avec le tableau n°4 d'équilibre financier ;
- Partie III et IV : Analyse de la soutenabilité en lien avec le tableau n°6 de situation patrimoniale, le tableau n°7 du plan de trésorerie, et le tableau de synthèse budgétaire et comptable.

I. Autorisations budgétaires

I.1. Les recettes budgétaires

TOTAL RECETTES	Compte Fi 2019	Compte Fi 2022	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024/ BR3 2023
Recettes globalisées	77 578 133 €	100 825 769 €	110 816 432 €	101 324 157 €	- 9 492 275 €
Recettes fléchées	6 379 172 €	12 895 886 €	18 226 323 €	20 468 175 €	2 241 852 €
TOTAL	83 957 305	113 721 655	129 042 755	121 792 332	- 7 250 423

Les recettes budgétaires sont en diminution par rapport au BR3 2023 (-7 250€) en raison d'une diminution sur les recettes globalisées (-9 492k€). Les recettes fléchées présentent une augmentation (+2 241k€).

Concernant les recettes globalisées, il convient de rappeler que l'exercice 2021 avait été marqué par une sous-exécution des recettes propres en raison du retard pris dans le rattachement des encaissements effectivement reçus et des titres régulièrement émis principalement dans le domaine de l'hébergement, élément déclencheur de la réalisation des recettes budgétaires.

L'exercice 2022 avait été particulièrement impacté par la régularisation de rattachement de recettes liées à l'exercice budgétaire 2021 (17 M€). Ce retard s'était également répercuté sur l'exercice 2023 (9 M€) mais tend désormais à se résorber. Ainsi les recettes prévues pour 2024 sont plus proches du niveau réel correspondant à l'exploitation ce qui explique la baisse apparente.

I.1.1. Les recettes globalisées

Recettes globalisées	Compte Fi 2019	Compte Fi 2022	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024/ BR3 2023
Subvention pour charges de service public	15 161 994 €	32 757 975 €	42 759 080 €	37 519 290 €	- 5 239 790 €
Subvention pour charges d'investissement					- €
Autres financements de l'Etat					- €
Fiscalité affectée	2 817 337 €	3 283 781 €	3 483 555 €	3 500 000 €	16 445 €
Autres financements publics	245 366 €	443 061 €	410 000 €	410 000 €	- €
Recettes propres	59 353 436 €	64 340 952 €	64 163 797 €	59 894 867 €	- 4 268 930 €
<i>dont activité Restauration</i>	24 736 978 €	16 967 358 €	20 979 159 €	36 546 000 €	15 566 841 €
<i>dont activité Hébergement</i>	32 409 712 €	44 353 433 €	41 098 262 €	21 804 000 €	- 19 294 262 €
TOTAL	77 578 133	100 825 769	110 816 432	101 324 157	- 9 492 275

▪ La subvention pour charges de services publics :

Le montant de la subvention pour charges de services publics (y compris hors modèle de répartition) est de 37 519 k€, en augmentation au regard du BI 2023 (31 851 k€) mais en diminution par rapport à la SCSP définitive de 2023 (42 759 k€).

En effet, l'Etat a soutenu le réseau des Crous tout au long de l'exercice 2023 et ainsi, des crédits supplémentaires ont été alloués tout au long de l'année, en plus des mesures allouées en BI 2023. Si certaines mesures sont

désormais inscrites en base (gel des loyers pour les années précédentes d'une part, compensation des mesures RH d'autre part), le Crous de Paris a également bénéficié en 2023 d'un montant de 2 224 k€ en sus pour faire face à l'augmentation des dépenses alimentaires.

SCSP	BI 2023	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024 / BI 2023	Ecart BI 2024 / BR3 2023
Base	20 499 354 €	21 761 764 €	20 525 918 €	26 564 €	- 1 235 846 €
Répartition Modèle	20 499 354 €	20 499 354 €	20 525 918 €	26 564 €	26 564 €
SCSP non répartie en BI 2023		1 262 410 €		- €	- 1 262 410 €
Mesures RH	8 032 158 €	9 423 230 €	9 820 854 €	1 788 696 €	397 624 €
CAS Pensions	6 133 901 €	6 221 449 €	6 326 298 €	192 397 €	104 849 €
Mesures indemnitaires et revalorisations catégorielles	935 492 €	1 452 978 €	2 347 685 €	1 412 193 €	894 707 €
Hausse valeur du point	749 300 €	937 151 €	822 173 €	72 873 €	- 114 978 €
Hausse minimum fonction publique	213 465 €	340 393 €		- 213 465 €	- 340 393 €
Indemnité inflation		409 710 €	98 633 €	98 633 €	- 311 077 €
Mobilité		61 549 €	226 065 €	226 065 €	164 516 €
Autres mesures	3 319 762 €	8 280 614 €	4 602 518 €	1 282 756 €	- 3 678 096 €
Repas à 1€	1 020 526 €	2 728 736 €	1 921 570 €	901 044 €	- 807 166 €
Complément denrées		2 248 071 €		- €	- 2 248 071 €
Compensation gel IRL	1 183 985 €	1 638 556 €	1 638 556 €	454 571 €	- €
Mesures diverses	1 115 251 €	1 615 251 €	1 042 392 €	- 72 859 €	- 572 859 €
Accessibilité		50 000 €		- €	- 50 000 €
Exceptionnel	0 €	3 293 472 €	2 570 000 €	2 570 000 €	- 431 403 €
Complément exceptionnel (+surcoûts fluides 2022)		3 001 403 €	2 570 000 €	- €	- 431 403 €
Surcoûts fluides 2023		292 069 €			
Total général	31 851 274 €	42 759 080 €	37 519 290 €	5 668 016 €	- 4 947 721 €

Le BI 2024 du Crous prévoit un montant de 1 638 k€ au titre de la compensation du gel des loyers pour les étudiants pour l'année universitaire 2023-2024. L'évolution de l'IRL applicable pour l'année universitaire 2023-2024 a en effet conduit à une hausse de la compensation allouée par l'Etat au Crous entre 2023 et 2024. Cette mesure, prolongée notamment du fait de la crise sanitaire depuis le 1er janvier 2020, fait toujours l'objet d'une compensation par l'Etat.

De même que pour le repas à 1 € dont la dotation porte toute l'année 2024, sur une base prévisionnelle à réajuster en cours d'année au vu des données de fréquentation réelle.

Les mesures RH nationales sont également compensées pour le réseau des Crous, à hauteur de 9 821 k€ pour le Crous de Paris, s'agissant tant des mesures nouvelles en 2024 (octroi de 5 points d'indice à tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024, revalorisation du CET, accompagnement au développement de l'apprentissage, etc.) que de l'extension en année pleine des mesures mises en œuvre tout au long de l'année 2023 (hausse du revenu minimum de traitement, revalorisation du point d'indice, mesure dite « bas salaires » et hausse du taux de remboursement des frais de transports collectifs)

▪ La fiscalité affectée :

La recette CVEC (pour la partie dont le Crous est bénéficiaire) est prévue pour un montant de 3 500 k€.

▪ Les ressources propres :

Outre les recettes liées aux activités de restauration et d'hébergement décrites page 17, le Crous de Paris prévoit pour **2 544 k€** d'autres recettes, dont notamment :

- 450 k€ pour les activités du Centre Sportif Universitaire dont la réouverture est prévue au printemps 2024 ;
- 275 k€ au titre de la convention de mutualisation des Crous franciliens pour le centre de contact ;
- 170 k€ relatifs à la convention de mutualisation pour la mise en œuvre des actions de médecine préventive des Crous Franciliens et du Crous ;
- 230 k€ pour la mise à disposition des locaux du Centre Mazet ;
- 150 k€ de redevances pour les laveries ;
- 350 k€ de remboursements d'avoirs auprès des divers fournisseurs (principalement de denrées alimentaires) ;
- 230 k€ au titre des loyers et redevances diverses
- 390 k€ de recettes diverses, dont les versements perçus au titre de la subrogation et les remboursements d'assurance relatifs aux sinistres.

La spécificité des jeux olympiques

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, quatre résidences (Francis de Croisset, Nicole Reine Lepaute, Poissonniers et Jourdan) sont concernées par les mises à disposition pour des publics dits prioritaires (forces de sécurité intérieure, personnels soignants, sapeurs-pompiers...).

Une compensation à hauteur de 1,7 M€ a été inscrite au budget initial 2024. Ce montant viendra compenser à minima la diminution des redevances hébergement ainsi que les dépenses induites par cette mise à disposition.

Les Jeux Olympiques 2024 devraient, à travers les différentes actions mises en place, avoir un impact favorable sur les ressources propres du Crous de Paris qui devraient ainsi être en hausse dans le courant de l'exercice.

I.1.2. Les recettes fléchées

Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Pour le Crous de Paris, les recettes fléchées concernent principalement des opérations immobilières ou des projets d'équipements particuliers et s'élèvent à 20 468 k€ pour 2024.

Au titre de 2024, le Crous de Paris bénéficie de crédits de contractualisation, désormais intitulés « subvention commune d'investissement ». Ces crédits notifiés en autorisations d'engagements pour 2024 à hauteur de 5 200 k€ viennent s'ajouter aux crédits de contractualisation notifiés les années antérieures et pour lesquels des appels de fond à hauteur des dépenses réalisées sont prévus. Le Crous prévoit d'appeler 4 065 k€ dans l'année 2024.

En effet, les crédits de contractualisation sont soumis depuis 2023 à un nouveau mécanisme instauré par le CNOUS. Ainsi, les financements ne font plus l'objet d'avance mais ne sont versés que sur appel de fonds après réalisation de la dépense.

Financement des recettes fléchées par opérations	Plan Campus	Universités	Ville de Paris	Plan de relance	Cnous	TOTAL
Réhabilitation Sarrailh	7 924 657 €			3 728 518 €		11 653 175 €
Opération de construction RA et RU Jussieu	2 000 000 €	2 750 000 €			2 000 000 €	6 750 000 €
Rénovation Citeaux- Mabillon					333 000 €	333 000 €
Rénovation logements					330 000 €	330 000 €
Modernisation structures					450 000 €	450 000 €
Travaux divers et mobilité durable					752 000 €	752 000 €
Etudes					200 000 €	200 000 €
	9 924 657 €	2 750 000 €	- €	3 728 518 €	4 065 000 €	20 468 175 €

I.2. Les dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiements

Dépenses en autorisations d'engagement	Compte Fi 2022	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024/ BR3 2023
Personnel	35 072 458	38 894 644	41 499 814	2 605 170
dont CAS Pension	4 928 136	5 377 890	5 530 312	152 422
				-
Fonctionnement	59 796 204	65 708 865	83 800 000	18 091 135
<i>Denrées alimentaires</i>	10 093 642	13 825 000	14 000 000	175 000
<i>Loyers et charges versées</i>	17 834 253	12 393 000	29 000 000	16 607 000
<i>Viabilisation</i>	7 788 508	7 850 000	7 900 000	50 000
<i>Entretien - Equipement</i>	5 078 650	8 311 500	8 300 000	- 11 500
<i>Frais généraux</i>	12 425 558	13 558 479	13 500 000	- 58 479
<i>Participations financières</i>	6 575 592	9 770 886	11 100 000	1 329 114
Investissement	3 227 499	40 283 161	9 884 000	- 30 399 161
TOTAL	98 096 161	144 886 670	135 183 814	- 9 702 856

Dépenses en crédits de paiement	Compte Fi 2022	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024/ BR3 2023
Personnel	35 072 458	38 894 644	41 499 814	2 605 170
dont CAS Pension	4 928 136	5 377 890	5 530 312	152 422
				-
Fonctionnement	59 286 250	73 883 865	76 300 000	2 416 135
<i>Denrées alimentaires</i>	9 665 000	13 825 000	14 000 000	175 000
<i>Loyers et charges versées</i>	20 178 000	20 733 000	21 500 000	767 000
<i>Viabilisation</i>	7 771 000	7 850 000	7 900 000	50 000
<i>Entretien - Equipement</i>	8 535 819	8 346 500	8 300 000	- 46 500
<i>Frais généraux</i>	10 336 787	13 358 479	13 500 000	141 521
<i>Participations financières</i>	2 799 644	9 770 886	11 100 000	1 329 114
Investissement	4 613 203	6 318 342	11 450 000	5 131 658
TOTAL	102 273 082	119 096 851	129 249 814	10 152 963

I.2.1. Les dépenses non fléchées

Dépenses non-fléchées

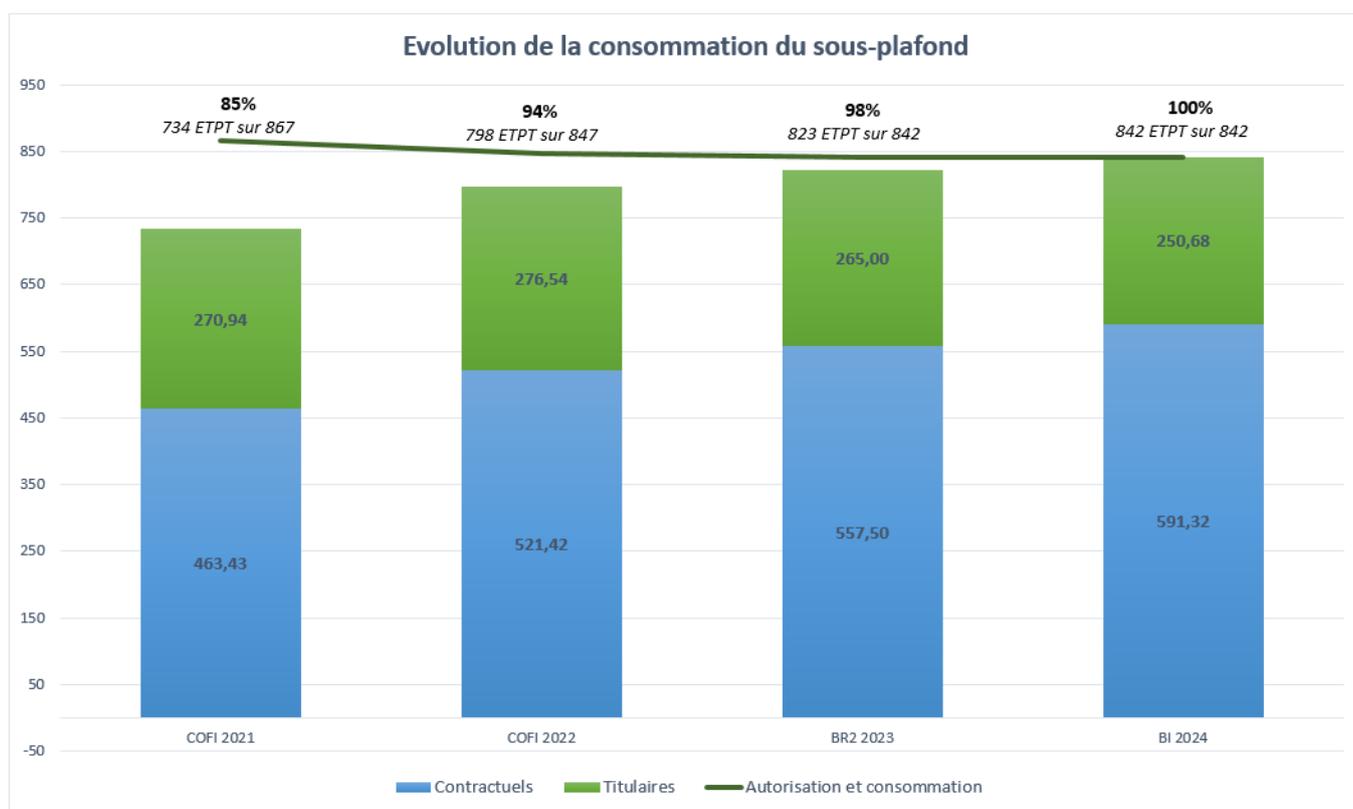
Dépenses en crédits de paiement	Compte Fi 2022	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024/ BR3 2023
Personnel	35 072 458	38 894 644	41 499 814	2 605 170
dont CAS Pension	4 928 136	5 377 890	5 530 312	152 422
				-
Fonctionnement	51 603 965	63 752 979	65 000 025	1 247 046
<i>Denrées alimentaires</i>	9 665 000	13 825 000	14 000 000	175 000
<i>Loyers et charges versées</i>	19 956 293	20 283 000	21 500 000	1 217 000
<i>Viabilisation</i>	7 771 000	7 850 000	7 900 000	50 000
<i>Entretien - Equipement</i>	7 689 869	8 316 500	8 300 000	- 16 500
<i>Frais généraux</i>	10 242 251	13 318 479	13 240 000	- 78 479
<i>Participations financières</i>	- 3 720 448	160 000	60 025	- 99 975
Investissement	345 884	274 000	1 949 000	1 675 000
TOTAL	87 022 308	102 921 623	108 448 839	5 527 216

- **Emplois et dépenses de personnel :**

Projection de la consommation des emplois au cours de l'année 2024

		31 décembre 2023	30 juin 2024	31 décembre 2024
Sous plafond	Titulaires	265,00	250,77	250,68
	Contractuels	557,50	577,85	591,32
Hors plafond	Apprentis	8,50	9,83	9,83
Total		831,00	838,45	851,83

Pour l'année 2024, l'établissement prévoit de consommer complètement son autorisation d'emploi en sous-plafond avec un atterrissage au 31 décembre 2024 à 842 ETPT, soit une augmentation de 19,5 ETPT par rapport à la prévision d'exécution au 31 décembre 2023.



Concernant le hors-plafond qui correspond aux emplois d'apprentis, la cible est de 9,83 ETPT soit +1,33 par rapport à 2023.

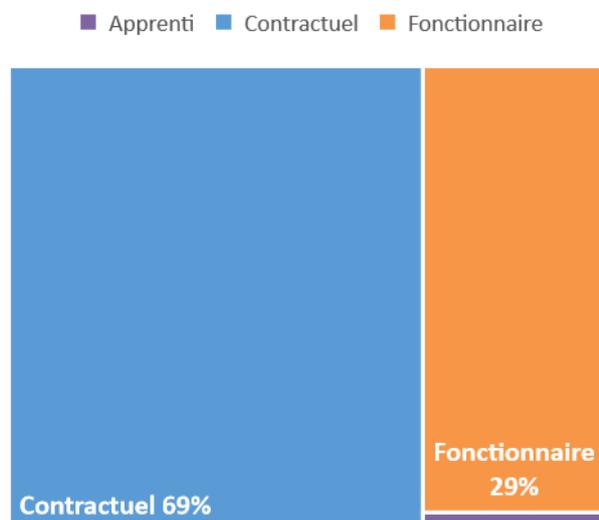
Au total, le Crous de Paris prévoit une consommation d'emploi 2024 à hauteur de 851,83 ETPT.

Cette perspective de hausse de la consommation s'appuie sur la poursuite de la dynamique volontariste de l'établissement en matière de recrutement et de stabilisation des équipes, avec notamment la mise en place d'un nouveau cadre de gestion des contractuels qui a entre autres pour objectif de limiter le recours à l'intérim qui représente environ 20 ETPT sur 2023.

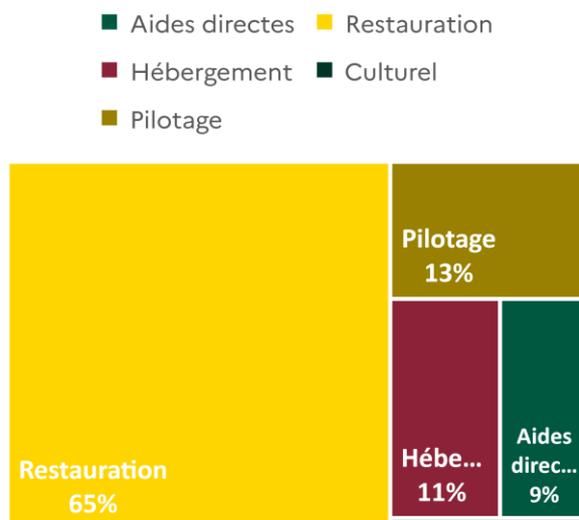
De plus, les campagnes de cdisation biennuelles participent à la stabilisation des équipes et à la limitation des périodes de vacance d'emploi qui dégradent la consommation sur l'année.

Par ailleurs, la très forte activité de la restauration, l'ouverture de nouvelles résidences, la nécessité de renforcer les services supports et la mobilisation que nécessitera la participation aux Jeux Olympiques justifie cette prévision optimiste.

Répartition des ETPT par typologie d'agent



Répartition des ETPT par domaine d'activité



	BI 2023	BR2 2023	BI 2024	Variation BR 23 / BI 24
Titulaires	17 037 885 €	17 314 385 €	15 663 442 €	-1 650 943 €
Contractuels	19 250 924 €	20 259 095 €	24 302 233 €	4 043 139 €
Apprentis	222 147 €	151 976 €	333 039 €	181 063 €
Autres dépenses	1 169 188 €	1 169 188 €	1 201 099 €	31 911 €
Total	37 680 144 €	38 894 644 €	41 499 814 €	2 605 170 €

La prévision d'exécution des dépenses de personnel pour 2024 s'établit à 41,5 M€ soit une augmentation de 2,6 M€ par rapport au BR3 2023.

Cette augmentation se justifie pour les plus importantes variations par :

- La prévision de hausse des effectifs (+ 780 k€ hors CAS Pension)
- L'effet en année plein des recrutements survenus pendant l'année 2023 (+570 k€ hors CAS Pension)
- L'extension en année pleine des mesures RH 2023 (+911 k€)
- La mesure de revalorisation de 5 points d'indice des grilles au 1er janvier 2024 (+403k€).

La variation entre les budgets 2023 et 2024 prend en compte la progression de la part des contractuels dans les effectifs de l'établissement. Cette tendance s'explique d'une part par des départs à la retraite sur l'année 2024 avec des prévisions de remplacements soit par des titulaires avec moins d'ancienneté soit par des contractuels, et d'autre part par l'accroissement très important de l'activité restauration et les difficultés de recrutement de ce secteur qui nécessitent le renfort des structures par des recrutements de contractuels.

L'enveloppe consacrée à l'action sociale reste stable (800k€) alors que celle des allocations de retour à l'emploi est révisée à la baisse de 35k€ (400k€).

Cette hausse des dépenses de personnel est à mettre en regard de la diminution attendue sur les dépenses d'intérim.

▪ **Les dépenses de fonctionnement :**

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sont en hausse, du fait de l'inflation constatée sur les exercices précédents et de l'augmentation de l'activité du Crous, notamment sur la partie restauration.

Les dépenses alimentaires augmentent de **175 K€ (1,2%)** en AE/CP par rapport au BR3 2023.

La prévision prend en compte le maintien de plusieurs facteurs notamment :

- La continuité d'un phénomène d'inflation sur les denrées alimentaires, qui devrait s'amenuiser dans l'année sans pour autant revenir au niveau précédent ;
- Un taux de fréquentation de la restauration étudiante élevé, y compris pour le recours aux repas à 1€, dans la continuité de celui de 2023 ;
- Une amélioration des circuits financiers des factures de denrées alimentaires pour lesquelles le Crous de Paris présentant de retards de traitement importants qui se sont considérablement améliorés en 2023 permettant de résorber une grande partie des factures des exercices antérieurs.

Les dépenses de viabilisation, comme indiqué précédemment, se maintiennent sur des prix élevés hérités de l'inflation ayant frappé le secteur énergétique sur les deux exercices précédents. Le CROUS a privilégié un recours aux marchés de la DAE afin de garantir une maîtrise optimale des coûts.

Les prévisions de dépenses en électricité demeurent cependant complexes : EDF, le titulaire du marché de la DAE rencontre des difficultés majeures dans la délivrance des factures et la communication des niveaux de consommations à l'ensemble des bénéficiaires du marché. De nombreuses alertes ont été lancées sans qu'une solution n'ait été apportée à ce jour.

Les projections proposées reposent donc sur la part de factures transmises sur l'exercice 2023 et une estimation des consommations pour les 74 sites ne disposant pas de remontées du fournisseur.

Dépenses de viabilisation						
Dépenses de viabilisation	Compte Fi 2022	BI 2023	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024/BR3 2023	Evolution / N-1
Électricité	3 165 426 €	3 330 000 €	3 830 000 €	3 960 000 €	130 000 €	3,4%
Chauffage sur réseau	1 472 874 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 275 000 €	-25 000 €	-1,9%
Eau	1 506 190 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 470 000 €	-30 000 €	-2,0%
Gaz	951 627 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 175 000 €	-25 000 €	-2,1%
Carburants et lubrifiants	17 533 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0,0%
TOTAL GÉNÉRAL	7 113 649 €	7 350 000 €	7 850 000 €	7 900 000 €	50 000 €	0,6%

Les dépenses d'entretien et d'équipement sont estimées à 8 300 k€ (AE/CP), ce qui correspond au niveau de dépenses atteint en 2023. Les postes principaux demeurent l'entretien des bâtiments (1 000 k€) et le nettoyage (2 917 k€).

Les frais généraux sont prévus pour un montant de 13 240 k€ (AE/CP). Le montant s'inscrit dans la continuité du niveau de dépenses 2023. Les principaux postes de dépenses sont :

- Les dépenses liées à la CVEC : 3 500 k€ ;
- Le reversement aux universités partenaires pour les redevances d'occupation des locaux et participations aux charges : 1 950 k€ ;
- Le gardiennage : 1 400 k€ ;
- Les dépenses d'intérim : 1 000 k€ ;
- L'internet en résidence : 800 k€.

▪ **Les dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement non fléchées présentent une augmentation. Ces dépenses ont principalement trait à l'équipement mobilier des nouvelles résidences à pourvoir, pour un montant de **1 600 k€**, les crédits restants ayant essentiellement pour objet de procéder aux réparations de matériels immobilisés.

I.2.2. Les dépenses fléchées

Dépenses fléchées				
Dépenses en crédits de paiement	Compte Fi 2022	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024/BR3 2023
Personnel	-	-	-	
dont CAS Pension	-	-	-	
Fonctionnement	7 682 285	10 130 886	11 299 975	1 169 089
Denrées alimentaires			-	-
Loyers et charges versées	221 708	450 000	-	450 000
Viabilisation			-	-
Entretien - Equipement	845 950	30 000	-	30 000
Frais généraux	94 536	40 000	260 000	220 000
Participations financières	6 520 092	9 610 886	11 039 975	1 429 089
				-
Investissement	4 267 319	6 044 342	9 501 000	3 456 658
TOTAL	11 949 604	16 175 228	20 800 975	4 625 747

Les opérations lancées sur les exercices précédents se poursuivent, parmi lesquelles peuvent être citées :

- **Remise à niveau de la signalétique intérieure et extérieure principalement des espaces de restauration :**

Un marché de signalétique du Crous de Paris a été attribué à la suite d'une consultation lancée en 2023. Une campagne de remplacement des anciens logos, panneaux, affichages divers a débuté fin 2023 et se poursuivra sur 2024.

AE 2024 : 260 k€ - CP 2024 : 260 k€ (Frais généraux)

- **Réhabilitation du Bâtiment Sarrailh :**

Confiée à l'Epaurif, la réhabilitation du centre Sarrailh a vocation à améliorer le bilan énergétique du bâtiment, rénover l'ensemble des locaux, repenser l'aménagement des espaces intérieurs et remettre aux normes de sécurité la globalité de la structure.

Les travaux ont nécessité la fermeture de plusieurs espaces et le déplacement de l'administration centrale vers le bâtiment Césure. Le chantier se poursuit. Le centre sportif universitaire ouvrira à nouveau ses portes dans le courant de l'année. Cette ouverture est particulièrement attendue par les universités partenaires.

AE 2024 : 11 040 k€ - CP 2024 : 11 040 k€ (participations financières)

- **Construction des restaurants administratif et universitaire du Campus de Jussieu :**

Cette opération vise la construction de deux nouveaux restaurants innovants sur le Campus Pierre et Marie Curie qui répondront aux enjeux du développement durable et permettront d'offrir une variété de gammes de prestations adaptées aux besoins actuels et futurs des étudiants et du personnel de Sorbonne Université. Les deux restaurants seront dimensionnés dans la perspective d'accueillir un effectif étudiant et de personnel universitaire avec une capacité globale de 1700 repas jour sur place avec 680 places assises, complété par 400 passages en cafétéria pour le RU et une capacité globale de 1550 repas jour avec 620 places assises pour le RA.

Cette opération bénéficie d'un financement global de 35 700 k€ avec les participations du Cnous, du Plan Campus, et de ressources propres de Sorbonne Université.

Le projet de construction de deux nouveaux restaurants suit son cours. Un groupement a été retenu à l'issue de la procédure de marché public. La phase APS est en phase de finalisation.

AE 2024 : 3 231 k€ - CP 2024 : 6 952 k€

- **Rénovation des espaces de restauration des restaurants Bullier :**

Cette opération bénéficie d'un budget de 2M€ venant pour 1 M€ de financements de contractualisation et de 1M€ de la ville de Paris. Cette opération vise à une requalification des espaces de distribution et d'amélioration des espaces de production dans l'objectif de rendre ce bâtiment Sarrailh multi-usages homogène dans la qualité de ses espaces et services envers ces différents publics. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2023, des études complémentaires sont prévues en 2024, la difficulté de l'opération résidant dans les contraintes calendaires importantes, le fonctionnement de la structure étant indispensable sur l'année universitaire.

AE 2024 : 200 k€ - CP 2024 : 60 k€

- **Poursuite de l'opération résidence internationale Fénelon (5ème arrondissement)**

Mis à disposition du CROUS par bail emphytéotique avec la fondation Pierre de Coubertin, le bâtiment nécessite une réhabilitation. Un marché de programmiste a été attribué en 2023 et un marché de MOE ainsi qu'un marché de travaux seront lancés et attribués courant 2024. Le commencement des travaux est prévu dans l'année.

AE 2024 : 2375 k€ - CP 2024 : 150 k€

- **Renouvellement des équipements de restauration et rénovation et mise aux normes des espaces de restauration :**

Le Crous de Paris poursuit sa politique volontariste de renouveler les équipements de restauration afin d'améliorer le service rendu à l'étudiant tout en prenant en compte de meilleures conditions de travail pour ses agents. Ces crédits permettront également de finaliser ou de réaliser des travaux de rénovation et de mise aux normes de certains espaces de restauration.

A cet effet, un diagnostic financé par des crédits exceptionnels en SCSP à hauteur de 200 k€ sera lancé sur le premier trimestre de l'année et permettra d'enrichir cette programmation avec l'utilisation de l'enveloppe de contractualisation allouée en 2024 pour 1,5 M€.

AE 2024 : 450 k€ - CP 2024 : 450 k€

- **Equipements et rénovation des résidences**

Une enveloppe est également prévue pour la rénovation des équipements des résidences avec notamment le remplacement de la chaufferie de la résidence des Carmes et son raccordement au chauffage urbain qui doit être finalisé en 2024, ainsi que pour des équipements mobiliers notamment pour la résidence Michel de Bourges dont la réouverture est espérée dans le courant de l'année.

AE 2024 : 330 k€ - CP 2024 : 540 k€

- **Rénovation et mise aux normes de l'ancien restaurant universitaire Cîteaux et du restaurant Mabillon :**

Après le traitement des verrières du site Cîteaux et la création de l'espace d'attente sécurisé au 4^{ème} étage de Mabillon, les travaux de mise en accessibilité et de mise aux normes se poursuivront en 2024 pour les deux sites.

Des travaux de mise aux normes sont déjà en cours sur le restaurant Mabillon, et le maître d'œuvre pour l'accessibilité du site Cîteaux a été retenu et travaille actuellement le projet.

AE 2024 : 397 k€ - CP 2024 : 397 k€

- **Travaux divers et mobilité durable :**

Une enveloppe complémentaire a également été prévue d'une part pour venir « renforcer » la programmation des opérations de rénovation des équipements et des infrastructures afin de faire face à des besoins impondérables qui surviendraient et d'autre part pour mettre en œuvre le plan de mobilité durable qui vise à remplacer les véhicules thermiques vieillissants et à proposer de nouveaux équipements de mobilité douce.

AE 2024 : 752 k€ - CP 2024 : 752 k€

- **Etudes :**

Une enveloppe de 200 k€ est également prévue sur les crédits de contractualisation 2024 afin de mener les études préalables nécessaires à la réhabilitation de la résidence Saint-Jacques dont le Crous est affectataire depuis le 1^{er} septembre 2023 ainsi que les études de faisabilité concernant la construction d'une résidence de 80 logements sur foncier Etat sur le site de Vaugirard.

AE 2024 : 200 k€ - CP 2024 : 200 k€

▪ **La réhabilitation du bâtiment Bièvre :**

Pour information, la réhabilitation du bâtiment Bièvre a subi plusieurs ralentissements d'ordre administratif. Un questionnement sur la correspondance du projet avec le PLU est actuellement débattu avec les services compétents de la Ville et de l'Etat. Les travaux reprendront vraisemblablement courant 2024. L'entrée dans les locaux est envisagée pour 2025. Le chantier des logements de fonction a pu arriver à son terme.

Une reprogrammation des crédits dédiés sera effectuée en BR1 avec les éléments du compte financier 2023.

OPÉRATION	Dépenses			
	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AE	CP
Réhabilitation Sarrailh	11 039 975 €	11 039 975 €		
Signalétique	260 000 €	260 000 €		
Opération de construction RA et RU Jussieu			3 231 000 €	6 952 000 €
Equipement restauration Sarrailh			200 000 €	60 000 €
Fénélon			2 375 000 €	150 000 €
Rénovation Citeaux- Mabillon			397 000 €	397 000 €
Rénovation logements			330 000 €	540 000 €
Modernisation structures			450 000 €	450 000 €
Travaux divers et mobilité durable			752 000 €	752 000 €
Etudes			200 000 €	200 000 €
	11 299 975 €	11 299 975 €	7 935 000 €	9 501 000 €

Nota bene : le tableau des opérations pluriannuelles continue de faire l'objet de travaux de fiabilisation en parallèle de la mise en qualité et du nettoyage des engagements des exercices antérieurs.

II. Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier présente une variation de trésorerie de **- 4 557 k€**.

Le solde budgétaire déficitaire de - 7 457 k€ est impacté par les opérations pour compte de tiers dont les encaissements sont plus importants que les décaissements (+ 2 900 k€). Les autres décaissements non budgétaires ainsi que les emprunts, prêts et les dépôts et cautionnements sont neutralisés entre décaissements et encaissements.

BESOINS			FINANCEMENTS		
	BR3 2023	BI 2024	BR3 2023	BI 2024	
Solde budgétaire (déficit)	-	7 457 482 €	9 945 904	- €	Solde budgétaire (excédent)
Augmentation des dettes financières	2 367 438	2 400 000 €	1 867 438	2 400 000 €	Remboursement des dettes financières
Opérations au nom et pour le compte de tiers	46 433 832	45 650 000 €	48 904 832	48 550 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers
Autres décaissements non budgétaires	24 863 322	25 000 000 €	21 063 960	25 000 000 €	Autres encaissements non budgétaires
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	73 664 592	80 507 482 €	81 782 134	75 950 000 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
ABONDEMENT de la trésorerie	8 117 542	- €	-	4 557 482 €	PRELEVEMENT de la trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	<i>2 051 096</i>	<i>- €</i>	<i>-</i>	<i>332 800 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée</i>	<i>6 066 446</i>	<i>- €</i>	<i>-</i>	<i>4 224 682 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	81 782 134	80 507 482 €	81 782 134	80 507 482 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

III.Situation patrimoniale

Prévision Situation patrimoniale	Compte Fi 2022	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024/ BR3 2023
Dépenses de fonctionnement (hors amort)	67 281 567 €	72 683 865 €	75 700 000 €	3 016 135 €
Dépenses de personnel (hors prov)	34 077 571 €	38 644 644 €	41 249 814 €	2 605 170 €
Dotations aux amortissements	7 089 201 €	9 392 162 €	7 089 201 €	-2 302 961 €
TOTAL DEP FCT	108 448 339 €	120 720 671 €	124 039 015 €	3 318 344 €
Recettes de fonctionnement	107 655 419 €	119 248 567 €	119 594 113 €	345 546 €
Reprise sur provisions	113 041 €	2 302 961 €		-2 302 961 €
TOTAL REC FCT	107 768 460 €	121 551 529 €	119 594 113 €	-1 957 416 €
RESULTAT	-679 879 €	830 857 €	-4 444 902 €	-5 275 759 €
Eléments de CAF	2 456 313 €	2 569 353 €	2 569 353 €	0 €
Dep INV	5 767 121 €	8 685 780 €	13 850 000 €	5 164 220 €
Rec INV	6 034 035 €	7 911 780 €	11 901 000 €	3 989 220 €
Variation du fonds de roulement	2 043 348 €	2 626 210 €	-3 824 549 €	-6 450 759 €

III.1. Les produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Compte Fi 2022	BR3 2023	BI 2024	Ecart BI 2024 / BR3 2023
Redevances d'hébergement	35 943 816 €	35 270 000 €	37 750 000 €	2 480 000 €
dont impact JO			1 700 000 €	1 700 000 €
Produits de restauration	17 922 303 €	21 433 199 €	22 600 000 €	1 166 801 €
dont restauration étudiante	11 692 165 €	13 717 248 €	14 284 000 €	566 752 €
dont restauration administrative	4 989 838 €	6 001 296 €	6 468 000 €	466 704 €
dont prestations exceptionnelles	1 240 301 €	1 714 656 €	1 848 000 €	133 344 €
Produits non marchands	2 107 742 €	1 652 000 €	2 405 000 €	753 000 €
TOTAL	55 973 861 €	58 355 199 €	62 755 000 €	4 399 801 €

Pour l'hébergement : La projection des recettes d'hébergement tient compte des estimations relatives à l'évolution du nombre de places comme du taux d'occupation ainsi que de l'évolution des loyers. Pour cette dernière, le budget repose sur les hypothèses règlementaires en vigueur, soit une évolution calculée sur la base de l'indice de révision des loyers (IRL) du 2^e trimestre 2023, sans préjuger des décisions gouvernementales concernant l'évolution des loyers pour l'année universitaire 2024-2025.

Par ailleurs, les recettes d'hébergement prennent en compte l'effet de l'ouverture au 1^{er} janvier de la résidence étudiante Mouzaïa et pour partie de l'année l'ouverture prévue en 2024 de deux résidences :

- Mouzaïa (103 logements, financement PLUS)
- Carré des Invalides (115 lits, financement PLS)
- Télécoms (bâtiments Tolbiac et Guyton de Morveau, 419 lits, financements PLS et PLUS)

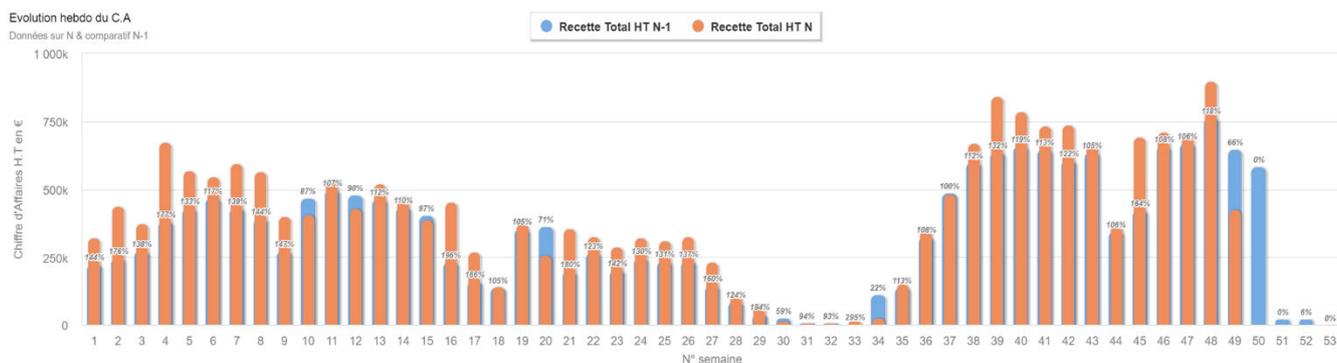
La perte de redevances induite par la mise à disposition des logements pour les jeux olympiques est compensée par la recette dédiée.

Pour la restauration, les projections 2024 tiennent compte de la tendance observée sur 2023 et la fréquentation est envisagée à un niveau au moins égal à celui de l'année 2023.

Ainsi, l'augmentation de **1 166 K€** tient compte :

- du niveau très haut de la fréquentation étudiante ;
- de la poursuite du dispositif du repas à 1€ jusqu'à la fin de l'année universitaire 2023-2024 avec le principe d'une compensation à l'euro ;
- de la revalorisation des tarifs de la restauration administrative au 1^{er} janvier ;
- de la poursuite du déploiement de la distribution automatique ;
- d'une hausse des recettes liées aux prestations exceptionnelles en raison d'une part de la révision tarifaire et des marchés de prestations traiteur pour lesquels le Crous a été retenu pour PSL et Sciences Po.

Evolution du CA : restauration assise et rapide, années 2022 et 2023.



III.2. Les charges

Les éléments essentiels concernant les charges d'exploitation ont été présentés dans le paragraphe consacré aux dépenses budgétaires.

Ce paragraphe porte essentiellement sur les variations des dotations aux amortissements et provisions.

Dans la continuité de la revue comptable effectuée en 2021, portant sur les créances douteuses, le travail d'apurement des créances s'est poursuivi en 2023 dans le cadre de la mission d'accompagnement confiée au cabinet Ernst & Young.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions est maintenu dans sa globalité, à l'exception notable du mécanisme de reprise et de dotation de la provision pour gros entretien réparation mis en place en 2023. Il s'élève en budget initial à 7 089 k€ et sera réévalué au regard du compte financier 2023.

III.3. L'analyse de la soutenabilité

Le résultat prévisionnel 2024 est estimé à **- 4 445 k€**, mais il est à noter que le financement relatif au premier équipement des nouvelles résidences dont la livraison est prévue sur 2024 est intégré à la SCSP sous forme de crédits exceptionnels pour 1,6 M€ alors que la dépense est inscrite à la même hauteur en dépenses d'investissement. Le résultat est donc majoré de ce financement exceptionnel pour 1,6 M€. Sans celui-ci, il s'établirait à **- 5 945 k€**.

Ce résultat devrait néanmoins évoluer en cours d'exercice en fonction des crédits supplémentaires de SCSP alloués et des recettes supplémentaires liées à la réouverture du centre sportif universitaire et aux Jeux Olympiques 2024 dont il est difficile d'estimer la projection à cette date et qui ont par conséquent fait l'objet d'une projection très prudente.

L'insuffisance d'autofinancement (IAF) est de **1 876 k€** et un prélèvement du fonds de roulement est prévu pour un montant de **3 825 k€**. Le fonds de roulement prévisionnel à fin d'année 2024 s'établit à **6 562 k€**.

IV. Evolution des agrégats financiers

IV.1. Analyse du fonds de roulement mobilisable

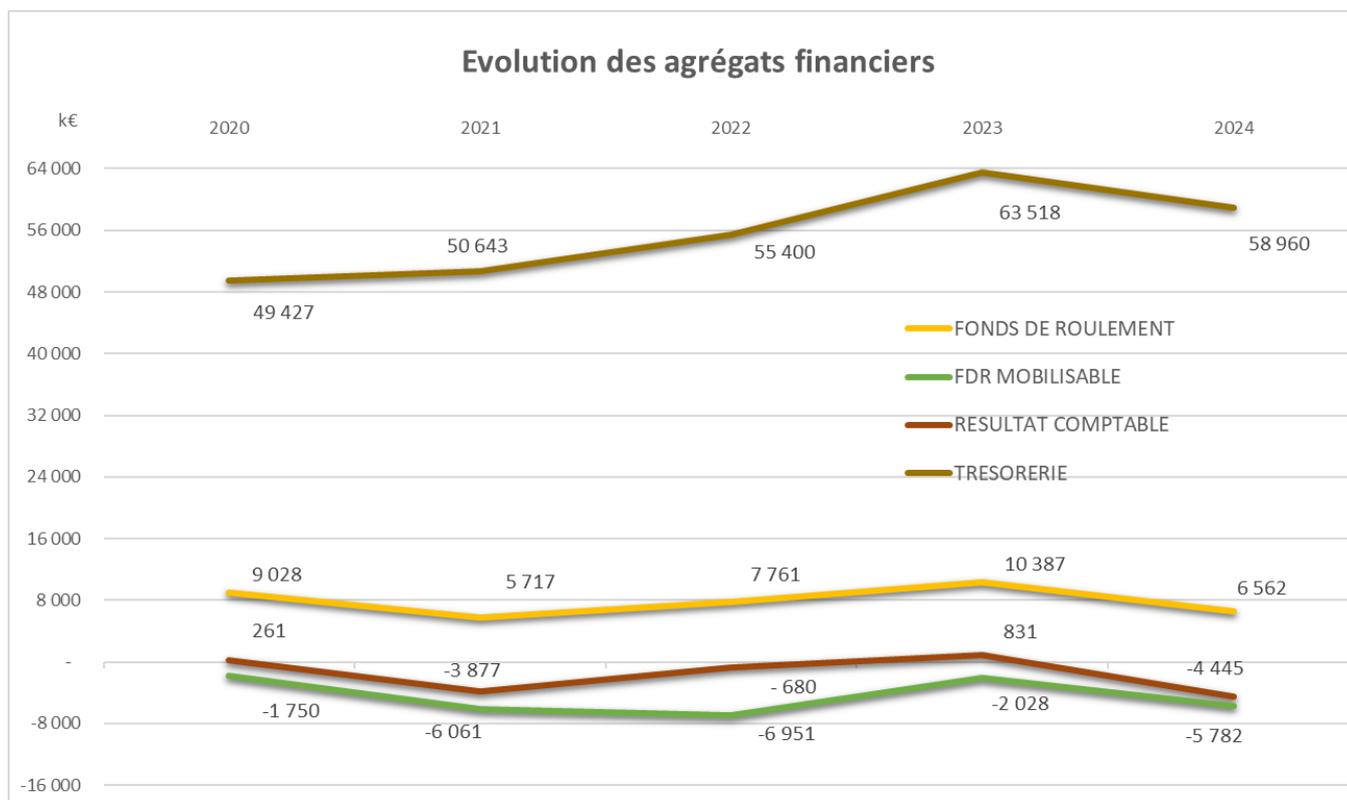
L'évaluation de la part mobilisable du fonds de roulement nécessite de retrancher son fonds de roulement net global (FRNG). En effet, le fonds de roulement intègre une part mobilisable et une part qui est affecté à la couverture de décaissement futur ou à des finalités juridiquement définies et qui par conséquent n'est pas directement mobilisable.

Il convient par conséquent de lui retrancher :

- les provisions pour risques et charges ;
- les emprunts et dettes assimilées ;
- les subventions d'investissement qui ont fait l'objet d'un titre de recette globale et qui ne sont pas encore totalement consommés ; les crédits correspondant à des financements fléchés.

Tableau de retraitement		Données en €
Fonds de roulement net global au 31/12/2023		10 386 828 €
Evolution du fonds de roulement en 2023		
0	Variation du fonds de roulement Compte financier 2023	-3 824 549 €
Fonds de roulement net global fin 2023		6 562 279 €
Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines		
1	Provisions	3 424 083 €
2	Emprunts et dettes assimilées	897 452 €
	<i>Emprunts (retenue 1 annuité)</i>	406 876 €
	<i>Cautionnements (15% de retenue de précaution)</i>	490 577 €
3	Opérations pluriannuelles liées à l'investissement	320 000 €
	<i>Subvention déjà perçues mais non utilisées (hors Titre de Recette d'Avance)</i>	320 000 €
	<i>Autofinancement avec engagement juridique pris</i>	- €
4	Autres opérations fléchées ayant fait l'objet d'un titre de recettes global couvrant plusieurs exerc	7 703 066 €
Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
5	Créances supérieures à deux ans non provisionnées (hors 416)	0 €
	Créances douteuses c/416 non provisionnées	0 €
Fonds de roulement non disponible		
TOTAL du Fonds de roulement non disponible		12 344 601 €
Fonds de roulement mobilisable		
Fonds de roulement disponible Compte financier 2023		-5 782 321 €

IV.2. Synthèse des agrégats financiers



en Keuros	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTAT COMPTABLE	261	- 3 877	- 680	831	- 4 445
FONDS DE ROULEMENT	9 028	5 717	7 761	10 387	6 562
FDR MOBILISABLE	- 1 750	- 6 061	- 6 951	- 2 028	- 5 782
TRESORERIE	49 427	50 643	55 400	63 518	58 960
T. MOBILISABLE	- 3 168	- 1 952	- 2 999	2 836	- 618

BUDGET INITIAL 2024 - CROUS DE PARIS

**TABLEAU 1
Autorisations d'emplois**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	842	10	852

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

	Sous plafond LFI	Hors plafond LFI	Plafond organisme
Plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)	842	20	862

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme](#)
[\(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	842	39 965 675	10	333 039	852	41 499 814
1 - TITULAIRES	251	15 663 442			251	15 663 442
◊ Titulaires État	251	15 663 442				
◊ Titulaires organisme (corps propre)						
2 - CONTRACTUELS	591	24 302 233	0	-	591	24 302 233
* Contractuels de droit public	591	24 302 233	0	-	591	24 302 233
◊ CDI	473	20 656 898				
◊ CDD	118	3 645 335				
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)						
* Contractuels de droit privé	0	-	0	-	0	-
◊ CDI						
◊ CDD			0			
3 - CONTRATS AIDES			10	333 039	10	333 039
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						1 201 099

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE-CP).

Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	1	35520
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	-
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1	-

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

BUDGET INITIAL 2024 - CROUS DE PARIS

TABLEAU 2

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Budget Initial 2023		Montants Budget Rectificatif n°3 2023		Montants Budget Initial 2024		Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	37 680 144	37 680 144	38 894 644	38 894 644	41 499 814	41 499 814	99 834 830	110 816 432	101 324 157	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	6 133 901	6 133 901	5 377 890	5 377 890	5 530 312	5 530 312	31 851 274	42 759 080	37 519 290	Subvention pour charges de service public
										Subvention pour charges d'investissement
										Autres financements de l'Etat
							3 000 000	3 483 555	3 500 000	Fiscalité affectée
							410 000	410 000	410 000	Autres financements publics
Fonctionnement	59 910 475	68 285 475	65 708 865	73 883 865	83 800 000	76 300 000	64 573 556	64 163 797	59 894 867	Recettes propres
<i>Denrées alimentaires</i>	11 225 000	11 225 000	13 825 000	13 825 000	14 000 000	14 000 000				
<i>Loyers et charges versées</i>	12 393 000	20 733 000	12 393 000	20 733 000	29 000 000	21 500 000				
<i>Viabilisation</i>	7 350 000	7 350 000	7 850 000	7 850 000	7 900 000	7 900 000				
<i>Entretien - Equipement</i>	7 711 500	7 746 500	8 311 500	8 346 500	8 300 000	8 300 000				
<i>Frais généraux</i>	10 846 000	10 846 000	13 558 479	13 358 479	13 500 000	13 500 000				
<i>Participations financières</i>	10 384 975	10 384 975	9 770 886	9 770 886	11 100 000	11 100 000				
Investissement	41 344 574	14 190 159	40 283 161	6 318 342	9 884 000	11 450 000	30 094 975	18 226 323	20 468 175	Recettes fléchées*
										Subvention pour charges d'investissement fléchées
							26 894 975	16 026 323	13 653 175	Financements de l'Etat fléchés
							3 200 000	2 200 000	2 750 000	Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	138 935 193	120 155 778	144 886 670	119 096 851	135 183 814	129 249 814	129 929 805	129 042 755	121 792 332	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		9 774 027		9 945 904		-	-	-	7 457 482	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

BUDGET INITIAL 2024 - CROUS DE PARIS
TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Aides directes	4 988 160	4 988 160							4 988 160	4 988 160
Hébergement	5 346 100	5 346 100	43 287 000	35 195 000			5 257 000	3 242 000	53 890 100	43 783 100
Restauration	23 357 010	23 357 010	22 614 000	22 614 000			4 327 000	7 908 000	50 298 010	53 879 010
Action culturelle	826 492	826 492	4 110 025	4 110 025					4 936 517	4 936 517
Pilotage et Animation du programme	6 982 052	6 982 052	13 788 975	14 380 975			300 000	300 000	21 071 027	21 663 027
TOTAL	41 499 814	41 499 814	83 800 000	76 300 000	-	-	9 884 000	11 450 000	135 183 814	129 249 814

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B -

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES										
	Recettes globalisées						Recettes fléchées				Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchées	Autres financements de l'Etat fléchées	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Etat - Programme 231	37 519 290	-					4 065 000	13 653 175			55 237 465
Etat - Programme 150											-
Etat - Programme 226											-
Etat - Programme 214											-
Etat - Autres programmes											-
Etablissements Enseignement SUP											-
Union Européenne et organismes INT											-
Collectivités publiques					160 000				2 750 000		2 910 000
PIA											-
CPER											-
Ressources propres de l'activité					250 000	59 894 867					60 144 867
Ressources propres Hébergement											-
Ressources propres Restauration											-
Ressources propres Autres				3 500 000							3 500 000
TOTAL	37 519 290	-	-	3 500 000	4 10 000	59 894 867	4 065 000	13 653 175	2 750 000	-	121 792 332

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 7 457 482

BUDGET INITIAL 2024 - CROUS DE PARIS
TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	7 457 482
<i>dont Budget Principal</i>			
<i>dont Budget Annexe</i>			

FINANCEMENTS			
	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024
Solde budgétaire (excédent) (D1)*	9 774 027	9 945 904	-
<i>dont Budget Principal</i>			
<i>dont Budget Annexe</i>			

Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	1 567 438	2 367 438	2 400 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	48 105 330	46 433 832	45 650 000
Autres décaissements non budgétaires (e1)	13 267 144	24 863 322	25 000 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	62 939 912	73 664 592	80 507 482
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	8 117 542	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	4 504 841	2 051 096	-
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>		6 066 446	-
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	62 939 912	81 782 134	80 507 482

Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	1 567 438	1 867 438	2 400 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	45 705 330	48 904 832	48 550 000
Autres encaissements non budgétaires (e2)	4 267 144	21 063 960	25 000 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	61 313 939	81 782 134	75 950 000
PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	1 625 973	-	4 557 482
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>	-	-	332 800
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	6 130 814	-	4 224 682
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	62 939 912	81 782 134	80 507 482

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Aide Mobilité Master Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur de la recherche	44341 46781	AMM	804 000	804 000
Aides spécifiques Ministère de l'Enseignement Supérieur de la recherche et de l'innovation	44341 46781	ASPE	4 551 800	4 551 800
Bourse Régionale au Mérite Région Île- de-France	44347 46787	BRME	2 550 000	2 550 000
Grande Ecolde du Numérique Ministère de l'Enseignement Supérieur de la recherche et de l'innovation	44341 46781	GEN	1 077 000	1 077 000
Bourse MAAF Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	44343MAAP142 46775MAAP142 44343MAAP143 46775MAAP143	BOURSES MAAF	250 000 125 000	250 000 125 000
MCC (BCS) Ministère de la Culture et de la Communication	44341 46781	BOURSES MCC BCS	8 107 800	8 107 800
MCC (ASAA) Ministère de la Culture et de la Communication	44341 46781	BOURSES MCC ASAA	113 500	113 500
MCC (AMM) Ministère de la Culture et de la Communication	44341 46781	BOURSES MCC AMM	15 500	15 500
Aide à la mobilité Parcoursup Ministère de l'Enseignement Supérieur de la recherche et de l'innovation	44343 467735	AMP	2 359 000	2 359 000
AILE Aide à l'installation des logements étudiants	44347		700 000	
FSM Fondation Sciences Mathématiques	44347 46731	FSM	666 400	666 400
CVEC Contribution de vie étudiante et de campus	46767 46768	Remboursement étudiants CVEC	23 500 000	27 000 000
GIVEKA	467761 467762	LEGS GIVEKA	80 000	80 000
TVA	44551 44583	TVA	750 000	850 000
TOTAL			45 650 000	48 550 000

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

BUDGET INITIAL 2023 - CROUS DE PARIS
TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024	PRODUITS	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024
Personnel	37 430 144	38 644 644	41 249 814	Subventions de l'Etat	31 851 274	42 759 080	37 519 290
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	6 133 901	5 377 890	5 530 312	Fiscalité affectée	3 000 000	3 483 555	3 500 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	64 734 589	72 375 141	71 761 026	Autres subventions	11 719 975	10 130 886	11 299 975
Intervention (le cas échéant)	10 314 975	9 700 886	11 028 175	Autres produits	62 792 043	65 178 008	67 274 848
TOTAL DES CHARGES (1)	112 479 708	120 720 671	124 039 015	TOTAL DES PRODUITS (2)	109 363 292	121 551 529	119 594 113
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	830 857	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	3 116 416	-	4 444 902
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	112 479 708	121 551 529	124 039 015	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	112 479 708	121 551 529	124 039 015

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 3 116 416	830 857	- 4 444 902
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 764 089	9 392 162	7 089 201
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 302 961	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 407 757	4 519 848	4 519 848
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 760 084	3 400 211	- 1 875 549

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024	RESSOURCES	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024
Insuffisance d'autofinancement	760 084	-	1 875 549	Capacité d'autofinancement	-	3 400 211	-
Investissements	14 190 159	6 318 342	11 450 000	Financement de l'actif par l'État	10 767 418	5 424 342	6 751 000
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	3 102 741	620 000	2 750 000
				Autres ressources	-		-
Remboursement des dettes financières	1 567 438	2 367 438	2 400 000	Augmentation des dettes financières	1 567 438	1 867 438	2 400 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	16 517 681	8 685 780	15 725 549	TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 437 597	11 311 991	11 901 000
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	2 626 210	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 080 084	-	3 824 549

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 043 348	- 1 080 084	2 626 210	- 3 824 549
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 2 713 529	545 889	- 5 491 331	732 933
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	4 756 877	- 1 625 973	8 117 542	- 4 557 482
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	7 760 618	6 680 534	10 386 828	6 562 279
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 47 639 377	- 47 093 488	- 53 130 708	- 52 397 775
Niveau final de la TRESORERIE	55 399 995	53 774 022	63 517 536	58 960 054

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

BUDGET INITIAL 2024 - CROUS DE PARIS

TABLEAU 7

Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	63 517 536	57 344 178	50 370 820	53 001 676	54 635 850	53 167 713	53 660 540	54 412 609	55 439 251	57 783 517	56 985 159	59 239 319	Variation de trésorerie annuelle
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 500 000	6 000 000	7 104 214	17 173 989	5 005 222	4 010 219	16 159 946	5 000 000	7 098 933	7 110 000	8 000 000	17 161 637	101 324 157
Subvention pour charges de service public	-	-	-	11 673 989	-	-	14 124 128	-	-	-	-	11 721 173	37 519 290
Subvention pour charges d'investissement													-
Autres financements de l'État													-
Fiscalité affectée	-	-	-	-	-	-	-	3 500 000	-	-	-	-	3 500 000
Autres financements publics			104 214	-	5 222	10 219	35 818	-	98 933	110 000	-	45 597	410 000
Recettes propres	1 500 000	6 000 000	7 000 000	5 500 000	5 000 000	4 000 000	2 000 000	1 500 000	7 000 000	7 000 000	8 000 000	5 394 867	59 894 867
Recettes budgétaires fléchées	-	2 500 000	2 500 000	-	-	2 955 966	1 000 000	-	3 718 691	2 565 000	3 728 518	1 500 000	20 468 175
Subvention pour charges d'investissement fléchée													-
Financements de l'État fléchés		2 500 000	1 000 000			2 955 966	1 000 000		2 468 691		3 728 518		13 653 175
Autres financements publics fléchés *		-	1 500 000	-	-	-	-	-	1 250 000	-	-	-	2 750 000
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	4 241 600	4 241 600	7 241 600	3 241 600	3 241 600	3 241 600	14 241 600	4 241 600	9 241 600	9 241 600	3 241 600	10 292 400	75 950 000
Emprunts : encaissements en capital	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	66 000
Prêts : encaissement en capital	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 200
Dépôts et cautionnements	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	517 800	2 332 800
Opérations gérées en comptes de tiers :	2 071 000	2 071 000	5 071 000	1 071 000	1 071 000	1 071 000	12 071 000	2 071 000	7 071 000	7 071 000	1 071 000	6 769 000	48 550 000
- TVA encaissée	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	69 000	850 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	2 000 000	2 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	12 000 000	2 000 000	7 000 000	7 000 000	1 000 000	6 700 000	47 700 000
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													-
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	3 000 000	25 000 000
A. TOTAL	5 741 600	12 741 600	16 845 814	20 415 589	8 246 822	10 207 785	31 401 546	9 241 600	20 059 224	18 916 600	14 970 118	28 954 037	197 742 332
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	8 660 000	9 660 000	8 160 000	10 160 000	7 660 000	7 160 000	9 160 000	4 160 000	8 660 000	12 160 000	10 160 000	12 688 839	108 448 839
Personnel	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 500 000	3 000 000	3 000 000	3 500 000	4 000 000	4 000 000	4 999 814	41 499 814
Fonctionnement	5 500 000	6 500 000	5 000 000	7 000 000	4 000 000	3 500 000	6 000 000	1 000 000	5 000 000	8 000 000	6 000 000	7 500 025	65 000 025
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	189 000	1 949 000
Dépenses liées à des recettes fléchées	20 000	820 000	820 000	7 386 457	820 000	820 000	5 253 518	820 000	820 000	820 000	820 000	1 581 000	20 800 975
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	20 000	20 000	20 000	6 586 457	20 000	20 000	4 453 518	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000	11 299 975
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	1 501 000	9 501 000
Opérations non budgétaires	3 234 958	9 234 958	5 234 958	1 234 958	1 234 958	1 734 958	16 235 958	3 234 958	8 234 958	6 734 958	1 735 958	14 963 462	73 050 000
Emprunts : remboursements en capital	6 458	6 458	6 458	6 458	6 458	6 458	6 458	6 458	6 458	6 458	6 458	6 458	77 496
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	1 000	-	-	-	1 000	-	2 000
Dépôts et cautionnements	166 000	166 000	166 000	166 000	166 000	166 000	166 000	166 000	166 000	166 000	166 000	494 504	2 320 504
Opérations gérées en comptes de tiers :	3 062 500	9 062 500	2 062 500	1 062 500	1 062 500	1 562 500	13 062 500	62 500	6 062 500	6 562 500	1 562 500	462 500	45 650 000
- TVA décaissée	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	62 500	750 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	3 000 000	9 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000	13 000 000		6 000 000	6 500 000	1 500 000	400 000	44 900 000
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													-
Autres décaissements d'opérations non budgétaires			3 000 000				3 000 000	3 000 000	2 000 000			14 000 000	25 000 000
B. TOTAL	11 914 958	19 714 958	14 214 958	18 781 415	9 714 958	9 714 958	30 649 476	8 214 958	17 714 958	19 714 958	12 715 958	29 233 301	202 299 814
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	6 173 358	6 973 358	2 630 856	1 634 174	1 468 137	492 827	752 070	1 026 642	2 344 266	798 358	2 254 160	279 265	4 557 482
SOLDE CUMULE (1) + (2)	57 344 178	50 370 820	53 001 676	54 635 850	53 167 713	53 660 540	54 412 609	55 439 251	57 783 517	56 985 159	59 239 319	58 960 054	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

BUDGET INITIAL 2024 - CROUS DE PARIS

TABLEAU 8

Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	16 283 451	18 244 547	17 911 747	10 993 772	10 993 772
Recettes fléchées (b)	18 226 323	20 468 175	13 823 000	-	-
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée		4 065 000			
Financements de l'État fléchés	16 026 323	13 653 175	9 923 000		
Autres financements publics fléchés	2 200 000	2 750 000	3 900 000		
Recettes propres fléchées		-			
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	16 175 228	20 800 975	20 740 975	-	-
Personnel					
AE=CP	-	-	-	-	
Fonctionnement					
AE	9 935 886	11 299 975	11 039 975		
CP	10 130 886	11 299 975	11 299 975		
Intervention					
AE	-				
CP	-				
Investissement					
AE	39 975 161	7 935 000	7 858 157		
CP	6 044 342	9 501 000	9 441 000		
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	2 051 096	332 800	6 917 975	-	-

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)	90 000	-	-	-	-
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)		-	-	-	-
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	18 244 547	17 911 747	10 993 772	10 993 772	10 993 772

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévisions N		Prévisions en N+1et suivantes		
		Financement de l'opération (18)	Encaissements N-1 (19)	Encaissements prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
Op. 1-Bâtiment-Sarrailh	Financement de l'Etat*	4 180 966	24 502 791	11 653 085			
	Autres financements publics**	3 350 000	3 350 000		2 923 000	2 430 000	
	Autres financements***						
Total Opération 1- Bâtiment Sarrailh		4 515 966	27 852 791	11 653 085	2 923 000	2 430 000	-
Op. 31-Bièvres	Financement de l'Etat*	9 934 905	1 803 257				
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Opération 31- Bièvres		9 934 905	1 803 257	-	-	-	-
Op. 36 et 40- Rest,Universitaire et Rest, Adm inistratif	Financement de l'Etat*	24 890 000	7 030 000	4 000 000	7 000 000	3 660 000	
	Autres financements publics**	10 335 000	1 200 000	2 750 000	3 900 000	2 485 000	
	Autres financements***	584 603					
Total Opération - Restaurant Jussieu		35 809 603	8 230 000	6 750 000	10 900 000	6 145 000	-
Op. 41- RU Châtelet	Financement de l'Etat*	200 000	200 000				
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Opération 41- RU Châtelet		200 000	200 000	-	-	-	-
Op. 46 - Signalétique	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	300 000	300 000				
	Autres financements***						
Total Opération 46 - Signalétique		300 000	300 000	-	-	-	-
Mise en sécurité aménagement (Mabillon + Citeaux)	Financement de l'Etat*	1 000 000	666 386	333 000			
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Opération - Mise en sécurité aménagement		1 000 000	666 386	333 000	-	-	-
Op.51- Fénélon	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	3 000 000	250 000				
	Autres financements***						
Total Opération 51- Fénélon		3 000 000	250 000	-	-	-	-
Contractualisation - Rénovation logements	Financement de l'Etat*	700 000	342 590	330 000			
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Opération - Rénovation logements		700 000	342 590	330 000	-	-	-
Contractualisation - Modernisation structures	Financement de l'Etat*	3 900 000	1 167 633	450 000			
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Opération - Modernisation structures		3 900 000	1 167 633	450 000	-	-	-
Contractualisation - Travaux divers	Financement de l'Etat*	952 201		952 000			
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Opération - Travaux divers		952 201	-	952 000	-	-	-
Plan de résilience - Les carmes	Financement de l'Etat*	220 000	220 000				
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Opération - Plan de résilience		220 000	220 000	-	-	-	-
TOTAL	Ss total financement de l'Etat	90 996 072	43 120 657	17 718 085	9 923 000	6 090 000	-
	Ss total autres financements publics	16 985 000	5 100 000	2 750 000	3 900 000	2 485 000	-
	Ss total autres financements	584 603	-	-	-	-	-
TOTAL		108 565 675	48 220 657	20 468 085	13 823 000	8 575 000	-

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

BUDGET INITIAL 2024 - CROUS DE PARIS
TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable Budget initial 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants Budget Initial 2024	
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	478 130 192	476 938 396	502 728 215	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	6 068 513	7 760 618	10 386 828	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-34 956 737	-47 639 377	- 53 130 708	
	4 Niveau initial de la trésorerie	41 025 250	55 399 995	63 517 536	
4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	11 860 188	16 283 451	18 244 547	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	29 165 062	39 116 543	45 272 990	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	138 935 193	144 886 670	135 183 814	
	6 Résultat patrimonial	-3 116 416	830 857	- 4 444 902	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	-760 084	3 400 211	- 1 875 549	
	8 Variation du fonds de roulement	-1 080 084	2 626 210	- 3 824 549	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0	-500 000	-	
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0	0	-	
	Variation des stocks	+ / -			
	Charges sur créances irrécouvrables	-			
	Produits divers de gestion courante	+			
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-10 854 111	-6 819 693	3 632 933
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-11 104 111	-8 269 693	2 782 933
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	250 000	1 450 000	850 000
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		9 774 027	9 945 904	- 7 457 482
	12.a	Recettes budgétaires	129 929 805	129 042 755	121 792 332
12.b	Crédits de paiement	120 155 778	119 096 851	129 249 814	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		11 400 000	1 828 362	- 2 900 000	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-1 625 973	8 117 542	- 4 557 482	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	4 504 841	2 051 096	- 332 800	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-6 130 814	6 066 446	- 4 224 682	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		545 889	-5 491 331	732 933	
16 Variation des restes à payer		18 779 415	25 789 819	5 934 000	
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	496 909 607	502 728 215	508 662 215	
	18 Niveau final du fonds de roulement	4 988 429	10 386 828	6 562 279	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-34 410 848	-53 130 708	- 52 397 775	
	20 Niveau final de la trésorerie	39 399 278	63 517 536	58 960 054	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	16 365 029	18 244 547	17 911 747
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	23 034 249	45 272 990	41 048 308 €

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale